Présentation Synthétique Budget Primitif 2022VILLE

Bien que le compte administratif n'ait pas été voté, une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent a été effectuée sur la base d'une fiche de calcul du résultat attestée par le comptable public.

Le résultat de clôture 2021 du budget principal présente en fonctionnement un excédent de **5 694 613,68 €** et en investissement, un delta de **546 336,33€.** (Page 5à5d-6).
Le montant des Restes à Réaliser en dépenses est de **2 931 182,00€** (page 5e /6) et en recettes **1 467 767,00€** (page 5f /6).
Ainsi **3 684 862,35 €** ont été reportés en section de fonctionnement, et **2 009 751,33€** ont été affectés en investissement. (Page 5d)

Ainsi le budget primitif 2022 du budget principal s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **16 896 925,35€** (pages 6-7-11-13-16-19) et en investissement à hauteur de **11 692 351,34€** (pages 6-9-10-11-13-21-23)

Soit un budget total de : **28589276,69€**

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :

Page 15 :
Chapitre 011 :
Les charges à caractère général sont estimées à **3 986 150,00€.**
Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des services, de frais d'études , paiement des factures d'eau et d'énergie, des dépenses d'entretien des bâtiments ,des terrains, de la voirie, de la flotte automobile, du paiement des primes d'assurance, des frais d'audit et de prestations de service, des frais de publication, d'honoraires, de formation, des impôts……
Le compte 611 en augmentation, car il comprend en 2022 les contrats de nettoyage des locaux et le paiement du traitement des déchets(auparavant au compte 65548)

Chapitre 012 :
Les charges de personnel sont estimées à **6 636 559,00€.**

Page 16 :
Chapitre 014 :
Les atténuations de produits s'élèvent à **622 559,00€**.
Il s'agit du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ainsi que du versement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Chapitre 65 :
Le montant des autres charges de gestion courante, est estimé à **793 300,00€.**
Il comprend les indemnités, les créances irrécouvrables et admissions non valeurs, les subventions versées au CCAS et aux associations, le compte 65548 est en baisse du fait de la dissolution du Sivom de la Gohelle.

Chapitre 66 :
Le montant des charges financières est estimé à **215 000,00€.**

Retour

Chapitre 67 :
Les charges exceptionnelles sont estimées à **233 600,00€** :
Notamment pour des remboursements suite à la crise sanitaire, pour des projets non réalisés et l'achat de tablette suite à l'annulation des classes de découvertes et **133 000,00€** pour la subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL.

Chapitre 68 :
Pour **15 000,00€.** Il s'agit d'une provision, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres non réglées).

Chapitre 023 :
Le virement de section s'élève **3 401 715,35€**, pour alimenter la section d'investissement.

Chapitre 042 : le montant des écritures d'ordre s'élève à **993 051,00€**
Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2021. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23/a

Total des dépenses de fonctionnement de : **16 896 925,35€**

B/ pour les recettes :

Page :18
Chapitre 013 :
Les atténuations de charge sont estimées à **416 700,00 €**, il s'agit des remboursements sur salaires ~~et de la prime inflation~~.

Chapitre 70 :
Le produit des services est estimé à **410 700,00 €**. Il concerne les recettes issues des régies

Chapitre 73 :
Le montant des impôts et taxes est estimé à **5 437 997,00€**, dont **4 449 567,00€** pour les taxes directes locales.
La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget. (Pages 5g à 5i)

Chapitre 74 :
Le montant des dotations et participations est estimé **6 477 807,00€.**

Chapitre 75 :
Les produits de gestion courante composaient des revenus des immeubles et des fermages sont estimés à **89 000,00€.**

Chapitre 76 :
Pour **221 476 ,00€.**
Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Retour

Chapitre 77 :
Les produits exceptionnels divers pour **19 905,00€**, ils comprennent notamment des recettes suite à la prescription des retenues de garanties, et les remboursements des sinistres.

Chapitre 78 :
Pour **44 851,00€** au compte 7875, il s'agit d'une reprises des provisions.

Chapitre 042 :
Les opérations d'ordre au chapitre 042, pour **93 627,00€**, représentent les travaux en régie, et l'amortissement des subventions d'investissement. Le détail se trouve page 23a. La recette de fonctionnement s'équilibre en dépense d'investissement au chapitre 040 page 20.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent de **3 684 862,35€** est repris au compte R002.

Page 19 : Total des recettes de fonctionnement de : 16 896 925,35€

Quant à la section d'investissement :
A/ pour les dépenses :

Page 20
Chapitre 20 :
Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à **580 680,00€**.
Il s'agit des frais d'insertion, des frais d'étude (notamment Eglise Ste Barbe, maison médicale, stade, concours d'architecte et maitrise d'ouvrage pour la reconstruction de la salle Douphy), de licence et logiciels.

Chapitre 204 :
Pour 310 000,00€, il s'agit principalement d'une subvention de 300 000,00€ au budget BI pour l'acquisition éventuelle de bâtiments.

Chapitre 21 :
Le montant des immobilisations corporelles est estimé à **2 387 086,00€**.
Il s'agit des travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments communaux, d'implantation des clôtures, de l'implantation de la deuxième phase des caméras de vidéo protection et caméras de lecture de plaques, de l'acquisition de matériels divers, de matériel informatique, de mobilier, de mobilier urbain, de l'acquisition d'un véhicule, de matériel et d'outillage pour les services techniques.

Chapitre 23 :
Le montant des immobilisations en cours est estimé à **2 570 446,26€**.
Pour l'essentiel :
Il s'agit de travaux de rénovation de l'Eglise Ste Barbe, de l'ancien bâtiment Aldi (Agora Forum), de Forma, de l'ancienne école de de musique, de la maison médicale, de logements communaux, de travaux de toiture dans les écoles, de rénovation toiture à Brassens, de rénovation toiture et toilettes à Camus, du parking rue Jean Jaurès, de déconstruction de maison, garage et hangar.

Retour

Chapitre 10 : pour **70 000 ,00€.**
Il s'agit d'une prévision de reversement de la taxe d'aménagement à la CABBALR

Chapitre 16 : pour 1 067 000 ,00€.
Il s'agit du paiement de l'annuité en capital des emprunts. Le Capital Restant Dû au 01 janvier 2022 s'élève à **7 253 150,43€.**

Chapitre 27 : pour **880 210,09€.**
Il s'agit des avances du budget ville aux budgets lotissements : **41 000,00€** pour le lotissement Voltaire , **159 200,00€** pour le lotissement Haut Verson , **640 010,80€** pour le lotissement du Lac, **14 999,29€** pour le lotissement du Paradis, 25 000€ pour le lotissement Cosec.

Chapitre 040 :
Les opérations d'ordre pour **93 627,00€**, représentent les travaux en régie, l'amortissement des subventions. Le détail se trouve page 23a.

Chapitre 041 : pour **255 783,66€**
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures : des frais d'annonces, d'études, et de régularisation d'avances, de transfert des terrains du budget principal au budget lotissement du paradis. (Dépenses d'investissement page 20 qui s'équilibrent avec des recettes d'investissement page 23)

Page 21 :
Le montant des restes à réaliser en dépense est rappelé soit : **2 931 182,00€** ainsi que le résultat 2021 d'investissement au compte 001 pour : **546 336,33€**

Soit un total des dépenses d'investissement de : **11 692 351,34€**

B/ pour les recettes :

Page 22
Chapitre 13: pour **501 360,00€** répartis entre les fonds de concours, DETR, amendes de police, DSIL et la participation dans le cadre d'un projet urbain partenarial pour la construction d'un lotissement.

Chapitre 16 : un emprunt de **2 000 000€** est prévu.

Chapitre 10 : pour **2 529 751,33€**
Le FCTVA est estimé à **450 000,00€,** et la Taxe d'Aménagement à **70 000,00€.**
Compte 1068 : pour 2 009 751,33€, il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le delta d'investissement et les restes à réaliser.

Chapitre 27 : **542 923,00€**
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à **3 401 715,35€**, au compte 021.

Retour

Chapitre 040 :
Le montant des dotations aux amortissements s'élève à **993 051,00€.** Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2021. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).
Le détail des écritures d'ordre est en page 23a.

Page 23
Chapitre 041 : pour **255 783,66€**
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures : des frais d'annonces, d'études, et de régularisation d'avances. (Dépenses d'investissement page 20 qui s'équilibrent avec des recettes d'investissement (page 23)

Soit un total des recettes d'investissement de : **11 692 351,34€**

Retour